

Compte rendu de la séance du 25 mai 2018

Une subvention de 822 € est accordée à l'école publique de Laurac pour financer des sorties et animations programmées sur l'année scolaire 2017/2018, au prorata des élèves participants domiciliés à Montréal.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions PUP (Projet Urbain Partenarial) sur les quartiers de Chadeyron, Bellevue et Pont Martel avec les propriétaires des parcelles constructibles afin que ceux-ci financent une partie du coût des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable.

Le conseil accorde une subvention de 829 € par enfant domicilié à Montréal et scolarisé dans les écoles privées de Largentière et Laurac pour l'année scolaire 2017/2018.

Le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2018 reste identique à celui de 2017 : abonnement : 90 €, prix au m³ : 1 €. La participation à la redevance à l'Agence de l'Eau se maintient à 0.155 €/m³.

Suite à l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie de chemin rural au Village, la commune a réglé la vacation du commissaire-enquêteur. Cette vacation va être remboursée par l'acquéreur à la commune.

Des travaux de goudronnage de voirie sont programmés sur la route du stade au Mas Gauthier et sur le chemin des Pins. Le chemin des Plantades sera calibré et stabilisé.

Deux containers à ordures ménagères de 660 l ont été acquis. Ils seront installés sous la salle polyvalente.

Le cadastre napoléonien va être restauré l'année prochaine pour un montant estimé de 1700 € TTC.

Le club culture et loisirs organise une fête le 21 juillet avec bal et feu d'artifice.